



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 05 Avril 2018

Question n°12

Demande de subvention ADEME pour étude biodéchets

L'an deux mille dix-huit, le **05 Avril 2018** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 26 Mars 2018

20 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Marc LERCH, Richard MAZAJCZYK, Félice ZWINGELSTEIN, Francis LIECHTELE, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Jean-Claude MILLE, Jean PAOLI, Pascal PETITJEAN, Jean-Pierre BRINGARD, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Éric PARROT, Eliane FARNY.

Était représenté : Henri STASCHE pour Jérôme FINCK, Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER.

Avait donné procuration : Jean-Luc ANDERHUEBER à Éric PARROT, Denis KUNTZMANN à Emile EHRET, Didier SANSIG à Eliane FARNY.

Étaient Excusés : Christophe GEORGES, Thierry STEINBAUER, Alphonse M'BOUKOU

Étaient Absents : Michel TRITRE

Secrétaire de séance : Catherine METRAL

Nombre de membres		
Afférents Comité	au	En exercice Votants
29		29 25

Vote		
Pour	Contre	Abstention
25	0	0

Date de Convocation : 26 Mars 2018

Date d'affichage : 13 Avril 2018

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le 13/04/2018

Berger
Levrault

ID : 090-200075133-20180405-12_05042018-DE

DELIBERATION

Vu la délibération du 14 Septembre 2017 attribuant le marché relatif « à la collecte des ordures ménagères et assimilés, à la collecte sélective et à l'exploitation d'un service de déchèteries » à l'entreprise COVED SAS,

Les biodéchets représentent un tiers des poubelles résiduelles des Français ; c'est un gisement non négligeable qu'il faut maintenant détourner de l'élimination en vue d'une économie circulaire de la matière organique. La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets avant 2025.

Le SICTOM a inscrit en tranche optionnelle dans son marché 2017-02 SICTOM 90 relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés, à la collecte sélective des déchets ménagers recyclables, à l'exploitation d'un service de déchèteries la possibilité de mettre en place la collecte des biodéchets au 1er janvier 2020 avec passage en C.05 pour les ordures ménagères résiduelles.

La notification d'enclenchement de cette tranche optionnelle doit intervenir au maximum dans un délai de 6 mois avant le début de la collecte soit avant le 1er juillet 2019.

La mise en place anticipée de la collecte des biodéchets pourrait permettre d'obtenir des financements extérieurs (ADEME) pour l'acquisition des bacs.

Cependant le choix de la mise en place de la collecte des biodéchets nécessite une étude approfondie tant sur l'opportunité de cette mise en place, de l'organisation et du choix des contenants.

Une telle étude sur l'opportunité de la mise en œuvre d'une collecte de biodéchets a un coût estimée inférieur à 24 000 € HT.

Des aides à la réalisation de ce type d'études sont possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à déposer une demande d'aides auprès de l'ADEME Bourgogne / Franche-Comté pour la réalisation d'une étude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une collecte des biodéchets et de réaliser l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrick MIESCH



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du

et de la publication le 13/04/2018

10/04/2018